

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180412-D201891-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 26
Absents : 1
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 27
- dont pour : 27
- dont contre : 0
- dont abstention : 0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018
Publication : 13/04/2018



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le douze avril à dix sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 6 avril 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel, MASSE Roger, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2018/91

OBJET : PARTENARIAT CCVUSP / ASSOCIATION INTERMEDIAIRE AILE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 2018.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT qu'au titre de l'année 2018, l'Association Intermédiaire AILE sollicite une aide de **13 983.65 €** sous la forme d'un partenariat économique par lequel la Communauté souscrirait auprès de l'Association **745 Heures** de prestations (soit 55 H par Commune et 70 H pour les Communes de Val d'Oronaye et Ubaye Serre-Ponçon) à **18.77 € Taux horaire** pour le compte des 13 Communes regroupées en son sein et **1 300 € de frais divers** ;

CONSIDERANT que ce partenariat constitue une aide pour l'Association et lui permettra également de fournir plus de travail à des personnes en difficultés ;

CONSIDERANT l'intérêt de cette action ;

VU l'avis favorable de la Commission des finances du 3 Avril 2018 ;

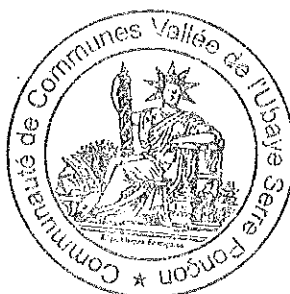
VU le projet de convention qui lui est présenté ;

Après délibéré,

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de partenariat proposée pour l'année 2018 par l'Association Intermédiaire AILE de la Ligue de l'Enseignement 2018.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au paiement des **745 Heures** de prestations fournies par l'Association aux 13 Communes soit **13 983.65 €** et au paiement des frais divers pour un montant prévisionnel de **1 300 €** au Budget 2018 de la Communauté, Art 61521.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.



C.C.V.U.S.P

Séance du 12 Avril 2018